

BULLETIN D'ADHESION – PRATIQUANTS REGULIER

IDENTITE

Civilité * M Mme
 Nom * _____
 Prénom(s) * _____
 Né(e) le * _____ à _____
 Adresse * _____
 Code Postal * _____ Ville * _____
 Téléphone(s) _____
 Email _____
 Pays * _____ Nationalité * _____

LICENCE FFP

N° de licence *

(si déjà licencié)

Structure * L'EICEPS est conventionnée avec le PCAN et le PSC. A défaut de choix, l'EICEPS réparti les nouveaux adhérents alternativement sur ces deux clubs.

- EICEPS – n°6020 (**initiations et stages uniquement**)
 PCAN (Noyon) – n°6019 – contact@pcan.fr
 PSC (Compiègne) – n°6016 – coltafamily@sfr.fr
 Autre : _____ n° _____

Méthode d'enseignement PAC Traditionnelle (OA)

Type de licence *

- Initiation 1 jour (39 €) Annuelle / 25 ans au 31/12 (65 €)
 Stage 30 jours (79 €) Annuelle / 26 ans au 31/12 (159 €)
 Administratif / technique (52 €)

Catégorie socioprofessionnelle *

- Retraités Employés Ouvriers Elèves, étudiants
 Policiers et militaires Professions intermédiaires
 Cadres et professions intellectuelles supérieures
 Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
 Agriculteurs exploitants Autre / Sans activité

PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom - Prénom * _____
 Téléphone(s) * _____

MEDICAL

Date de visite * _____ Médecin _____
 Poids (kg) * _____ Taille (cm) * _____

BENEFICIAIRE EN CAS DE DECES

Nom / Prénom * _____

Date de naissance _____

Situation de famille

- Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubin(e)
 Divorcé Séparé(e) Vivant maritalement
 Veuf(ve) Famille monoparentale

Assuré social

Taille de voile * _____ **Nb de sauts *** _____

Oui Non ft² _____

MES QUALIFICATIONS *

Si plusieurs options : rayer les mentions inutiles, ou entourer les mentions utiles, mais soyez clair

- A / B / BPA / C B1 B2 B3 B4i / B4 Bi5 / B5 Auto-vérif Plieur CQP Vidéo
 D WS : 1 / 2 / 3 BPJEPS ou MF : OA / PAC / TDM / VDO Init : _____

MON MATERIEL PERSONNEL

Oui (compléter) Non (location de matériel – 8 €)

Modèle * _____

Type/Taille _____ ft² * _____

N° Série _____

Date validité secours * _____

Prochaine révision AAD * _____

Vous reconnaissiez avoir pris connaissance de la réglementation française relative à la validité des pliages de réserve (12 mois) et à la taille de la voile (cf. tableau fédéral). Vous vous engagez à sauter uniquement avec le matériel que vous avez présenté au contrôle technique.

DEMANDE D'ADHESION PARA-CLUB (STRUCTURE PCAN ET PSC UNIQUEMENT – LICENCES ANNUELLES UNIQUEMENT)

Je soussigné _____, demande mon adhésion au paraclub PCAN / PSC et m'engage à en respecter les statuts, règlement intérieur, et toute consigne qui me seraient communiquées. En conséquence, je verse la somme de 40 € au titre de la cotisation annuelle et deviens membre actif du paraclub.

Frettoy-Le-Château, le _____

Signature _____



PCAN : contact@pcan.fr
 PSC : coltafamily@sfr.fr

1 de 2

RAPPEL DE QUELQUES CONSIGNES DE SECURITE

- Enseignement et progression suivant la méthode fédérale DT38 (disponible en salle)
 - Voile principale conforme avec la directive technique DT48 (disponible en salle)
 - Bras et jambes couverts jusqu'à l'obtention du brevet BPA, casque obligatoire
 - Déclencheur de sécurité allumée obligatoire pour tous
 - Brevet BPA, casque avec système de libération et accord du DT obligatoire pour l'emport d'une caméra en chute.
 - Tout parachutiste voulant filmer un tandem doit être titulaire ou en formation de la CQP et obtenir l'accord du DT et du moniteur tandem.
 - Altimètre obligatoire. Altison pour au moins 2 parachutistes dans un saut de VR.
 - Pour effectuer des sauts de VR3 ou plus à l'issu du B2, une expérience de 10 sauts en VR2 est obligatoire
 - Sauts de free-fly :
 - o L'accompagnement d'un initiateur Bi4 / B4 est obligatoire pour les débutant
 - o A partir de 3 parachutistes en free-fly, un saut test avec un initiateur est obligatoire
 - o Bi4 (tête en haut) ou B4 (tête en bas) obligatoire pour sauts de groupe au-delà de 3 parachutistes
 - o Altimètre et altison obligatoire pour tout free-flyer
 - Respect du circuit d'atterrissement et du dernier virage indiqué par la direction technique
 - Etagement sous voile obligatoire à l'atterrissement pour tous (élèves et confirmés)
 - Le dernier virage pour mise en survitesse (90° maxi) ne se fait pas sans une connaissance parfaite des risques et sans demande au préalable de conseil car il peut entraîner des blessures graves voire irréversibles

DEMANDE D'ADHESION EICEPS

Je soussigné _____

- m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur, et toute consigne particulière de sécurité dont j'ai pris connaissance ou qu'il me serait donné ultérieurement, et d'**assumer les responsabilités en cas de non-observation de ces règlements et consignes**.
 - reconnaît avoir été informé des risques inhérents à la pratique du parachutisme et m'engage à observer toutes les règles et consignes de sécurité relatives à la pratique du parachutisme.
 - reconnaît être informé de l'étendue des garanties de l'assurance parachutisme de la fédération française de parachutisme et des clauses d'exclusion relatives à la pratique du parachutisme de mes contrats d'assurance personnelles.
 - reconnaît que les informations fournies sont exactes. Je reconnaît avoir pris connaissance du rappel des consignes de sécurité.

En conséquence, je **demande mon adhésion à l'EICEPS en tant que :**

Membre actif et verse au titre de la cotisation annuelle la somme de :

- 45 € cotisation de base
 - 25 € : cotisation jeune (moins de 26 ans au 31 décembre de l'année)

Membre ami – sous condition (sous condition. Cf. article 2.2 des statuts ou explications en bas de page) : adhésion gratuite

Je soutiens l'association par un don de _____ €

Total payé (cotisation + don): _____ €

Fretoy-Le-Château, le _____

Signature avec mention « lu et approuvée »

(*) Membres amis : titulaires d'une licence fédérale annuelle venant pratiquer sur le centre-école de l'EICEPS dans le cadre de sauts d'entraînement, de compétition ou de formation de cadres ; ou bien adhérents dans une autre ligue et venant sur le centre-école de l'EICEPS à l'occasion de vacances et pour une durée maximale de 15 jours (cf. statuts de l'EICEPS – article 2.2) – Cotisation « membre ami » gratuite.

